

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
29 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 29

2022D128

**OBJET :**

**11. DÉPENSES À  
IMPUTER AU COMPTE  
6714 « BOURSES ET  
PRIX ».**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 13.10.2022

ID : 059-215904004-20221005-2022D128-51



L'an deux mil-vingt-deux, le cinq OCTOBRE à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme BEURAERT Martine, **procuration** à M. DUYCK Joël  
Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra  
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss  
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien  
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine  
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. DELVOYE Philippe  
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine  
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à M. LORIDAN Bernard

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Vu l'article D1617-19 du CGCT,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6714 "Bourses et prix", conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6714 "Bourses et prix" :

- les livres de prix alloués aux élèves : prix actuel 5,75 € maximum par élève.
- les récompenses offertes aux élèves de CM2 passant au collège: Actuellement, la récompense est une calculatrice. Le montant est de 18 € TTC.

Ces montants peuvent être actualisables pour les autres années.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité, décide :

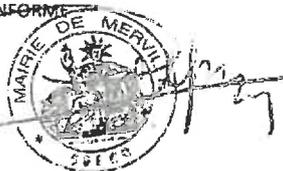
- de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessous ;
- de valider les montants alloués.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance  
Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.